



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
26 avril 2006
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2006

12-23 juin 2006, Genève

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour l'Égypte (2007-2011)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Analyse de la situation	2-10	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience	11-15	5
III. Programme proposé	16-29	7
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	30-33	14
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Égypte (2005-2007)		16



Introduction

1. Le projet de descriptif de programme de pays du PNUD pour l'Égypte (2007-2011) est conforme au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2007-2011) et aux priorités nationales en matière de développement. Lors des délibérations qui ont conduit à son établissement, il a été tenu compte de diverses analyses de l'état du développement en Égypte ainsi que de plusieurs documents analytiques et politiques essentiels : le bilan commun de pays (BCP) réalisé par l'ONU; les programmes gouvernementaux actuels et antérieurs sur la base desquels ont été définies les priorités nationales en matière de développement; le rapport national sur le développement humain (RNDH) de 2005 intitulé : « Choisir notre avenir : vers un nouveau contrat social »; le deuxième rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement (2004). Prenant pour point de départ les objectifs stratégiques généraux du PNUD énoncés dans le plan de financement pluriannuel (2004-2007), ainsi que le PNUAD, le processus de planification a été mené avec pour objectif l'élaboration d'un projet de programme dont le pays se sente pleinement maître d'œuvre, aussi une série de consultations a-t-elle été organisée avec les principaux partenaires de développement et les principales parties prenantes en Égypte.

I. Analyse de la situation

2. L'édition 2005 du RNDH affirme que l'absence de biens sociaux collectifs, ou les lacunes en la matière, entraîne une pauvreté des capacités dont le taux est chiffré à 34 %. Des segments importants de la société égyptienne – en particulier les individus qui vivent au seuil de pauvreté ou en dessous dans les zones rurales et les secteurs économiques parallèles – dépendent depuis 50 ans du système d'aide sociale de l'État pour les services publics de base. Ce système est devenu si coûteux et si peu viable qu'il devient de plus en plus difficile de mettre à la disposition de la population des biens collectifs essentiels en respectant l'exigence de qualité. De plus, ce système a créé une dépendance et un chômage invisible et favorise la corruption. Selon le RNDH de 2005, l'amélioration de la prestation de services d'aide sociale est un défi majeur pour l'Égypte en termes de développement, mais si le pays décide de le relever, cet effort peut devenir le moteur de la réforme, qui devrait selon le rapport reposer sur une redéfinition en profondeur des relations entre les citoyens et l'État. Cette redéfinition est présentée comme un nouveau contrat social, qui devrait selon le rapport s'articuler sur un régime d'aide sociale intégré, respectueux des droits fondamentaux et axé sur la fourniture de biens collectifs de haute qualité. Il devrait en outre cibler en priorité les plus pauvres, tout en offrant des choix et des solutions de substitution aux autres citoyens, avec pour objectif ultime de permettre à l'ensemble des Égyptiens d'exploiter leur potentiel au maximum. Cette ambition exige une refonte totale du rôle de l'État, qui, de « prestataire » de services d'aide sociale, doit se transformer en « catalyseur », en mettant en place des conditions politiques, économiques et administratives propices au développement humain. Pour qu'elle se concrétise, il faudra donner aux citoyens défavorisés et les moins privilégiés les moyens de participer à la vie économique et politique en tant que partenaires actifs et dynamiques.

3. La description dans le RNDH d'un développement reposant sur une double dynamique qui associe étroitement, d'une part, la transformation et le renforcement

des moyens dont dispose l'État et, d'autre part, le développement et le renforcement des capacités de ses citoyens, fait écho aux conclusions du BCP de 2005. Dans ce dernier, sur la base d'une analyse fondée sur le respect des droits fondamentaux, on a cherché à déterminer si les engagements que l'Égypte avait pris en signant la Déclaration du Millénaire et en approuvant les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) avaient été tenus. Selon le BCP, un déficit de capacités peut être observé tant au sein de l'État que parmi les citoyens : il démontre donc comment des améliorations apportées aux moyens dont disposent le premier (le « débiteur de l'obligation ») et ceux dont disposent les seconds (les « demandeurs ») seraient susceptibles d'assurer une croissance et un développement équitables en Égypte. Il met en relief trois éléments importants qui font la jonction entre les deux termes de l'équation et revêtent une importance vitale pour le progrès du développement. Ces liens, qui s'articulent autour du concept de bonne gouvernance, sont les suivants : la participation démocratique, le contrat social et l'état de droit.

4. Le deuxième rapport sur les OMD, publié en 2004, a révélé que le degré de privation des capacités nécessaires à la réalisation de ces objectifs, qui représentent les normes minimales de développement à l'échelle mondiale, variait notablement en fonction de l'objectif considéré. Au niveau national, les progrès accomplis sont généralement conformes aux échéances prévues, exception faite de l'autonomisation des femmes et de la durabilité de l'environnement, au sujet desquels il est fait état de progrès particulièrement lents. Présentées sous forme de moyennes nationales, les mesures des progrès accomplis vers la réalisation des OMD masquent des disparités régionales importantes, notamment entre zones urbaines et zones rurales et tout particulièrement en Haute-Égypte (où résident 36 % de la population, dont deux tiers des pauvres). L'exclusion, les disparités de revenus et la pauvreté absolue qui frappent certains individus sont manifestes dans certaines « poches » de population à la périphérie des grandes métropoles. Les efforts en matière de développement et les investissements publics doivent cibler la moitié de la population qui est la moins bien lotie, principalement en Haute-Égypte et dans les zones urbaines défavorisées. Les politiques axées sur les pauvres qui sont décrites dans le RNDH de 2005 et qui ont été approuvées par des responsables politiques de premier plan pourraient grandement contribuer à atténuer la pauvreté et donner un coup d'accélérateur au développement humain en Égypte.

5. La croissance économique, l'un des principaux vecteurs du développement, est en tête de la liste des préoccupations du Gouvernement. Les réformes économiques audacieuses mises en œuvre depuis 2004 stimulent la croissance économique. Mais il sera nécessaire que le taux de croissance se maintienne à 7,3 % (il est actuellement de plus de 5 %) au cours des 10 prochaines années pour que soient atteints les objectifs définis dans le RNDH de 2005 : ce sera possible à condition que les politiques de réforme économique se poursuivent et que leur portée soit encore accrue. Cependant, au cours des 10 ans qui viennent de s'écouler, une croissance économique positive est allée de pair avec des progrès inégaux s'agissant du développement humain. En dépit de l'augmentation de 17 % de l'indicateur du développement humain (IDH), passé de 0,589 en 1994 à 0,689 en 2004, l'Égypte demeurait en 2005 au cent dix-neuvième rang, sur 177 pays, de l'échelle mondiale de l'IDH. La réduction de la pauvreté de revenu (à 6 % d'ici à 2022) est le principal objectif du plan de développement à long terme du Gouvernement.

6. Le chômage chronique demeure un problème pour l'économie égyptienne. En 2004, le taux de chômage officiel s'élevait à 10 % (24 % parmi les femmes). La

création d'emplois pourrait être stimulée par une croissance économique plus rapide et durable, ainsi que par l'amélioration de l'éducation et de la formation. Les stratégies nationales pour l'emploi existantes doivent être mises en œuvre pour accélérer les créations d'emplois et donner aux individus démunis, en particulier les femmes et les jeunes demandeurs d'emploi, accès à des emplois acceptables. Pour lutter contre le chômage, le RNDH de 2005 plaide pour une modification de la politique macroéconomique de sorte que les divers secteurs concernés – services, tourisme, exportation de produits manufacturés, technologies de l'information et des communications (TIC) et activités rurales non agricoles – puissent stimuler la création d'emplois. Il souligne l'importance du rôle joué par les petites, moyennes et microentreprises (PMME), qui représentent une source importante d'emplois au plan national depuis les années 80 et pourraient offrir des possibilités particulièrement séduisantes en matière de création d'emplois si des problèmes tels que le fardeau excessif que constituent les réglementations et les lacunes en matière de formation, de compétences et d'accès aux services d'appui financier et d'aide aux entreprises étaient réglés.

7. Il est essentiel de donner aux femmes les moyens d'exploiter leur potentiel et d'exercer pleinement leurs droits pour que l'Égypte soit en mesure d'aller de l'avant sur le plan du développement. La loi accorde aux femmes l'égalité absolue des droits par rapport aux hommes. Cependant, la persistance de comportements stéréotypés et d'attitudes socioculturelles de nature patriarcale empêche les femmes de donner toute leur mesure. Il faut consentir des efforts importants pour engager des transformations culturelles à cet égard. Des solutions créatives telles que les mesures de discrimination positive et l'application d'un quota de femmes au sein des organes représentatifs et législatifs pourraient être examinées. Dans le RNDH de 2005, l'Égypte est classée au soixante-dix-septième rang sur 80 pays en ce qui concerne l'indicateur de la participation des femmes (IPF), ce dernier s'établissant à 0,274. La participation des femmes à la vie économique est faible, en raison de facteurs tels que le mariage précoce, un taux élevé d'analphabétisme et de faibles compétences techniques et professionnelles. La participation des femmes à la vie politique est également très restreinte. Seuls 1,9 % des sièges de l'Assemblée du peuple sont occupés par des femmes (ce pourcentage s'élevait à 4,3 % en 2000) et la représentation des femmes aux conseils locaux et à la Choura est tout aussi limitée.

8. L'accroissement de la population constitue un problème en ce qu'elle menace l'environnement en exerçant une pression toujours plus grande sur la charge biotique maximale du pays. Si elle se poursuit au même rythme, elle pourrait compromettre les plans élaborés en ce qui concerne la croissance économique, l'atténuation de la pauvreté et la protection sociale. Les cadres juridiques, les capacités institutionnelles et humaines, ainsi que les dispositifs de gestion de l'environnement doivent être renforcés pour qu'il soit mis un terme à la dégradation des ressources naturelles et pour qu'il soit possible d'atténuer les dommages causés au milieu naturel. L'urbanisation à grande échelle empiète sur des terres fertiles d'une superficie limitée et contribue à l'accumulation de population dans la vallée du Nil. La présence humaine excessive et le manque de sensibilisation du public à la conservation ont pour conséquence l'érosion de la riche diversité biologique du pays. En outre, l'Égypte doit faire face à diverses formes de désertification et de dégradation de terres agricoles irriguées ou qui dépendent de la pluie. On observe un écart de plus en plus grand entre les ressources en eau limitée et une demande qui ne cesse d'augmenter. La qualité de l'eau du Nil, des canaux d'irrigation et des eaux de

ruissellement, en particulier en Basse-Égypte, va se détériorant de façon notable. Des mesures adaptées de gestion des déchets solides et des eaux usées dans les zones où résident les populations démunies font cruellement défaut. Les données publiées montrent que l'air est de mauvaise qualité dans les grands centres urbains et industriels.

9. L'édition 2005 du RNDH présente la décentralisation comme un moyen essentiel de créer les conditions d'une participation accrue de la population et d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la qualité de la prestation des services sociaux, mais aussi d'encourager la transparence et la responsabilité. Le RNDH de 2004 a contribué à placer la décentralisation au cœur du débat sur la réforme, en tant qu'élément de bonne gouvernance et de gestion de ressources qui entretiennent des liens cruciaux avec l'atténuation de la pauvreté, et à combattre les disparités géographiques et sociales qui caractérisent le développement humain en Égypte. Il a bien montré comment une décentralisation axée sur la population, reposant sur des méthodes participatives, pouvait être un outil de lutte contre l'exclusion et d'autonomisation de groupes traditionnellement marginalisés, en particulier les femmes.

10. L'Égypte traverse une période de transition politique vers un système plus démocratique, dont le fer de lance a été l'adoption, au début de 2005, d'un amendement à la Constitution autorisant le suffrage direct aux élections présidentielles, auxquelles plusieurs candidats peuvent se présenter. Conformément à la Déclaration du Millénaire et au Document final du Sommet mondial de 2005, le nouveau contrat social présenté dans le RNDH de 2005 implique un affermissement des processus et des institutions démocratiques afin que les droits inhérents à la citoyenneté puissent s'exercer et que soient protégés les droits fondamentaux dans leur ensemble. Le Gouvernement envisage une réforme constitutionnelle qui aurait pour objet de marquer davantage la séparation des pouvoirs, de renforcer la fonction de supervision du Parlement, d'améliorer la transparence en matière électorale et de garantir le respect des droits humains et sociaux à tous les Égyptiens. Le débat s'articule sur deux difficultés majeures : la lutte contre la corruption et la modernisation de l'appareil judiciaire. Le nouveau contrat social prône une citoyenneté active reposant sur une culture de l'initiative, de l'exercice des droits et des libertés, avec la possibilité pour les citoyens de participer plus activement à la vie publique et de s'organiser en formations civiles qui puissent assumer un rôle de contrôle, afin que ce contrat social donne les résultats escomptés. À l'heure actuelle, un manque de confiance dans le processus politique et une apathie politique généralisée persistent, comme en témoigne le taux de participation aux élections présidentielles et parlementaires de 2005 (environ 24 %).

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

11. Grâce aux activités qu'il a entreprises au titre des deux cadres de coopération de pays passés, 1997-2001 et 2002-2006, le PNUD Égypte a contribué de façon significative au développement du pays dans les trois domaines qui l'intéressent au premier chef, à savoir a) la réduction de la pauvreté humaine; b) la mise en place de conditions propices à la gouvernance démocratique; c) la gestion de l'énergie et de l'environnement en faveur du développement durable. En même temps, l'accent mis

sur l'élaboration d'initiatives expérimentales « en aval » pour démontrer qu'elles pouvaient donner des résultats concrets dans le cadre de politiques spécifiques a contribué à l'élaboration d'un ordre du jour politique qui inclut des questions telles que la décentralisation, le microfinancement, les droits de l'homme, une meilleure représentation des femmes au Parlement, les mutilations génitales féminines, le travail des enfants et l'éducation des filles. Tout cela a eu un effet non seulement sur les politiques « en amont » mais, c'est plus important encore, sur la vie des individus sur le terrain.

12. L'évaluation des résultats du développement réalisée en 2003 a mis en relief trois domaines dans lesquels le PNUD Égypte avait été particulièrement efficace. En premier lieu, il a proposé des projets novateurs répondant à des besoins sociaux qui n'avaient pas été pleinement perçus auparavant. Le PNUD Égypte est parvenu à avoir une longueur d'avance sur la « courbe du développement » et à susciter une demande de solutions efficaces pour régler des problèmes aussi essentiels que la décentralisation dans le cadre du développement local et l'élaboration d'une stratégie de microfinancement. En deuxième lieu, le PNUD a joué un rôle mobilisateur en nouant des partenariats avec des donateurs, des partenaires multilatéraux et d'autres parties prenantes autour de propositions visant à apporter des solutions à des problèmes aussi délicats que le respect des droits de l'homme et les mutilations génitales féminines. En troisième lieu, le PNUD a entretenu une relation spéciale et un partenariat étroit avec le Gouvernement, ce qui lui a permis de contribuer de façon significative à la transformation de plusieurs institutions gouvernementales de manière à les rendre plus efficaces en tant qu'agents publics du changement social et du développement humain. On pense notamment au Ministère des technologies de l'information et de la communication et aux Conseils nationaux pour l'enfance et la maternité, pour les femmes et pour les droits de l'homme.

13. Le PNUD Égypte a réussi à allier la communication d'informations adaptées au développement et la sensibilisation en vue d'obtenir des résultats concrets dans ce domaine. Son utilisation des RDH, des rapports de pays sur les OMD et d'autres études constitue un bon exemple de la manière dont on peut combler l'écart entre les connaissances et la pratique. Il utilise les RDH non seulement en tant qu'outils de sensibilisation pour mettre en relief les principaux problèmes qui nuisent au développement humain, mais aussi pour définir les priorités en matière politique et planifier les activités de développement sur le terrain. Il a tiré profit du Rapport arabe sur le développement humain et du Rapport mondial sur le développement humain pour défendre des causes touchant le développement au plan local. Les RDH sous-nationaux, dont 19 ont été publiés, sont perçus comme des réalisations nationales et utilisés en tant qu'instruments de planification de la décentralisation et d'une répartition plus équitable des ressources. Le PNUD a réussi à démontrer que, grâce à la publicité à motivation sociale, les campagnes de sensibilisation sur des questions telles que le travail des enfants et la participation politique des femmes parvenaient à toucher un public plus large.

14. On peut tirer de l'évaluation des résultats du développement et d'un certain nombre d'autres évaluations de résultats et de projets menées durant le cycle considéré plusieurs enseignements dont il devra être tenu compte dans le cycle à venir. Elles ont par exemple fait ressortir la nécessité d'aller au-delà d'activités de constitution de capacités limitées au sein des institutions (à l'intention du seul personnel) pour s'attaquer à des objectifs de portée plus vaste tels que la

responsabilité, les cadres réglementaires et les obstacles juridiques susceptibles d'empêcher les institutions de s'acquitter de leur mandat : il ne s'agit donc plus seulement de constituer des capacités, mais de donner les moyens d'agir. L'une des évaluations a fait allusion à la nécessité pour les responsables de projet de tirer plus efficacement parti des réseaux de connaissances mondiaux et régionaux du PNUD afin de pratiquer les échanges d'expériences et de régler certains problèmes. Dans le cadre des projets, il faut renforcer les fonctions de contrôle et d'évaluation internes ainsi que de suivi de l'impact des projets, afin de présenter les résultats obtenus de manière argumentée et limpide. De même, il faut mieux utiliser des outils tels que la constitution de réseaux au sein des médias, ou encore l'information du public et la communication stratégique, afin de présenter les résultats plus efficacement à un public « interne » comme à un public extérieur. Enfin, il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur l'autonomisation, en plaidant pour une plus grande participation des populations locales aux projets les concernant, sur l'engagement de partenaires de la société civile et du secteur privé et sur la prise en compte systématique de la parité des sexes à toutes les étapes de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de projets.

15. Au cours du cycle écoulé, un record a été atteint en ce qui concerne l'exécution de programmes (budget total : 177 millions de dollars), l'année 2005 étant celle où le volume de programmes le plus important a été mis en œuvre (pour un budget de 39 millions de dollars) depuis que le PNUD est présent en Égypte. Ce résultat a été obtenu en dépit de la diminution des ressources de base enregistrée par rapport aux deux cycles précédents. Leur pourcentage est en effet passé de 52 % pour le cycle 1992-1996 à 4 % en 2002-2006. Cependant, la politique d'établissement de partenariats stratégiques visant des résultats convergents en termes de progrès du développement humain et de réduction de la pauvreté a eu un fort impact, ce qui a permis au PNUD Égypte de diversifier ses sources de financement au titre des ressources autres que celles de base – participation du Gouvernement aux coûts (ce qui représente 72 % des contributions au titre de ces ressources) et financements bilatéraux et multilatéraux. Ce résultat atteste la pertinence des politiques et des orientations stratégiques du PNUD. Cette situation n'est pas appelée à être modifiée pendant le cycle 2007-2011, puisqu'on estime que le montant total des ressources de base atteindra près de 10 millions de dollars, alors que selon les estimations fournies dans le cadre de résultats et d'allocation des ressources, le montant total de ces dernières devrait s'élever à près de 200 millions de dollars. Les efforts menés par le PNUD en faveur des initiatives prônant la responsabilité sociale des entreprises au cours du cycle écoulé ont porté leurs fruits : pour la première fois, le secteur privé a été considéré comme un partenaire de développement sérieux, ce qui ouvre des perspectives d'avenir prometteuses. On poursuivra sur cette voie au cours du prochain cycle.

III. Programme proposé

16. Conformément au PNUAD, les objectifs d'ensemble du PNUD pour le cycle de programmation 2007-2011 consisteront à concrétiser les ambitions énoncées dans le RNDH de 2005, qui reposent sur les OMD, et à rendre effective la mise en œuvre de l'ensemble intégré de services associés à ces derniers. Le concept de contrat social découle naturellement des analyses fondées sur le respect des droits fondamentaux qui sont présentées dans le BCP, sur la base desquelles le PNUAD a

été conçu. La structure du programme de pays du PNUD prendra pour modèle celle du PNUAD. Les trois priorités définies dans le PNUAD, à savoir le renforcement des moyens de l'État, celui des capacités humaines et l'exploitation des liens sur lesquels repose la bonne gouvernance, seront les lignes directrices autour desquelles s'articuleront les réalisations qui seront l'aboutissement du programme de pays. En dépit de l'adéquation conceptuelle parfaite entre le PNUAD et le projet de programme du PNUD, il n'a pas été possible d'établir une distinction entre les réalisations qui auront pour effet de renforcer les capacités étatiques et celles qui auront pour effet de renforcer les capacités humaines, car la plupart d'entre elles joueront sur les deux tableaux. Il s'est avéré difficile de privilégier un alignement fondé sur les fonctions car on observe un manque de symétrie entre les résultats visés par le PNUAD et les groupements de résultats de base du PNUD qui doivent cadrer avec des lignes de services et des objectifs PFP bien spécifiques auxquels on est tenu d'adhérer lors de l'établissement de rapports sur les programmes de pays. Mais dans bien des cas, les résultats prévus par le PNUD contribueront à l'obtention de plus d'un résultat visé par le PNUAD.

17. Les résultats attendus du programme de pays sont alignés sur les objectifs et les lignes de service du PNUD énoncés dans le PFP pour 2004-2007. Les trois objectifs d'ensemble du PNUD, à savoir la réduction de la pauvreté humaine, la promotion de la gouvernance démocratique et la gestion de l'énergie et de l'environnement en faveur du développement durable demeurent au cœur des activités du PNUD Égypte. On tient également compte, dans le programme de pays, des objectifs du PNUD concernant l'appui à la prévention des crises et au relèvement, et le VIH/sida y est abordé dans une perspective axée sur la sensibilisation et la préparation à des interventions rapides. Le programme de pays apporte également la preuve de l'engagement pris par le PNUD de renforcer le pouvoir d'action des femmes, l'utilisation des TIC au service du développement et l'engagement de la société civile, thèmes intersectoriels auxquels se rattachent tous les autres résultats prévus – le renforcement du pouvoir d'action des femmes et l'utilisation des TIC en faveur du développement font l'objet de résultats et de projets spécifiques. Le PNUD s'efforcera de nouer des partenariats avec la société civile conformément aux recommandations contenues dans le rapport Cardoso approuvé par le Secrétaire général, qui bénéficieront de la « pratique exemplaire » d'autres bureaux de pays (tels que celui du Brésil) s'agissant de l'établissement d'un conseil consultatif des organisations de la société civile afin de permettre à ces dernières de peser davantage sur les politiques en faveur du développement.

A. Renforcement des capacités de l'État

18. Au titre de cette priorité, le PNUAD vise à améliorer la performance et la responsabilité de l'État en ce qui concerne la programmation, la mise en œuvre et la coordination des mesures ayant pour objet de lutter contre l'exclusion et de réduire les vulnérabilités et les disparités entre les sexes. Il répond en cela aux priorités nationales consistant à améliorer le niveau de vie de la population et la qualité des services qui lui sont proposés, mais aussi à donner un coup d'accélérateur à l'économie nationale ainsi que le prévoit le programme du Gouvernement pour 2006. Le PNUD appuiera les politiques de réforme du Gouvernement et ses efforts pour améliorer l'efficacité et la transparence de son action, contribuera à la

modernisation des institutions étatiques et au renforcement de la performance institutionnelle grâce à une réforme de la fonction publique.

Résultat 1 : Amélioration de la capacité nationale de concevoir et d'appliquer des politiques favorables aux pauvres et d'en assurer le suivi tout en cherchant à réduire les disparités géographiques

19. Le PNUD continuera d'aider le Gouvernement à surveiller l'évolution de la pauvreté et des progrès vers la réalisation des OMD, mais aussi à stimuler le débat politique sur le développement humain grâce à la publication de RDH aux niveaux national et sous-national et de rapports de pays périodiques sur les OMD. Dans ces rapports, le PNUD mettra l'accent sur l'analyse qualitative et quantitative nuancée selon le sexe afin de promouvoir la prise en compte systématique de la parité des sexes et contribuera à constituer des capacités nationales permettant de suivre les progrès réalisés sur le plan du renforcement du pouvoir d'action des femmes. Il appuiera les stratégies nationales en faveur de l'emploi qui contiennent des mesures de lutte contre le chômage, en tenant compte des besoins des groupes défavorisés, tels que ceux directement touchés par la privatisation, les chômeurs de longue durée et les femmes. Il aidera le Gouvernement à exécuter des politiques axées sur les pauvres, en s'attachant particulièrement à revigorer la main-d'œuvre et à trouver un équilibre entre un nombre accru d'individus qui retrouvent du travail et l'augmentation de la productivité, en cohérence avec « l'ensemble intégré de services » associé aux OMD. Il s'agira notamment d'appuyer les programmes axés sur le développement des compétences de base; de cibler des groupes tels que les femmes, les jeunes et les handicapés pour faciliter leur accession au marché du travail et leur donner davantage de moyens de surmonter la pauvreté; de renforcer les institutions sociales et les filets de protection, tels que le Fonds social de développement. Le PNUD s'efforcera de mettre en place, au sein du secteur financier structuré, des éléments qui répondent aux besoins des PMME, conformément à la stratégie nationale de microfinancement. Il continuera à promouvoir des approches novatrices visant à promouvoir l'esprit d'entreprise, telles que les pépinières d'entreprise et les centres intégrés d'aide aux entreprises. De surcroît, le PNUD apportera un appui aux efforts déployés par le Gouvernement pour réévaluer sa politique de lutte contre les inégalités dont sont victimes les pauvres grâce à des programmes de subventions, offrant le concours de ses experts internationaux en vue de l'élaboration d'une démarche de démarginalisation conforme aux recommandations contenues dans le RNDH de 2005. Il continuera d'aider le Gouvernement à accroître ses moyens techniques au service de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et de suivre de près l'exécution des projets soutenus par les donateurs et à évaluer leur impact afin d'obtenir que les priorités gouvernementales et celles des donateurs se rejoignent davantage.

Résultat 2 : Stratégies nationales visant à faciliter l'accès à l'information et à promouvoir l'utilisation des TIC pour atteindre les objectifs fixés en matière de développement conçues, expérimentées et mises en œuvre

20. Le PNUD continuera d'appuyer l'intégration des TIC dans les programmes de développement nationaux ainsi que l'amélioration de l'accès des citoyens à l'information et de la connectabilité, tout en empêchant que ne se constitue un « fossé numérique » pour des raisons socioéconomiques. Il collaborera avec le Ministère de la communication et des technologies de l'information pour mettre en

place à l'échelle nationale des projets exécutés avec succès au plan local qui reposent sur l'utilisation des TIC dans le cadre de l'éducation, de l'administration scolaire, de l'élimination de l'analphabétisme et de la communication d'informations relatives au développement, pour que les groupes défavorisés et les populations rurales aient un meilleur accès aux technologies de l'information ainsi qu'à l'apprentissage en ligne et pour mettre des services TIC à la disposition des petites et moyennes entreprises. Le PNUD appuiera l'initiative qui vise à moderniser les systèmes administratifs en ligne afin qu'ils soient plus efficaces et plus rationnels et à fournir aux citoyens un accès aux informations émanant du Gouvernement et aux services gouvernementaux en ligne.

Résultat 3 : Stratégies de prévention des conflits et de consolidation de la paix qui influent sur/sont prises en compte dans les politiques de développement nationales, et programmes intégrés conçus et exécutés aux niveaux national et local

21. Le PNUD aidera le Gouvernement à développer les compétences nationales en matière d'analyse et de planification de la prévention des conflits, s'agissant notamment de systèmes d'alerte précoce et de gestion des crises, ainsi que de programmes qui mettent en application les politiques axées sur la sécurité humaine afin de réduire la pauvreté. Plus généralement, il œuvrera pour que l'atténuation des risques de catastrophe soit intégrée dans la planification du développement et la lutte antimines. Un appui sera apporté au secrétariat technique spécialisé dans la lutte antimines, qui sera établi par le Ministère de la coopération internationale avec pour mission d'actualiser le Plan national pour le développement de la côte nord-ouest et du désert (zones où de nombreuses mines subsistent depuis la Seconde Guerre mondiale), qui a été conçu par le Ministère du plan avec l'appui du PNUD, de coordonner sa mise en œuvre et d'en assurer le suivi.

B. Renforcement des capacités humaines

22. Le PNUAD vise trois résultats : la réduction du chômage et l'élimination des pires formes de travail des enfants; la réduction des disparités régionales en matière de développement humain, objectif qui englobe les disparités entre les sexes et la durabilité de l'environnement; l'accroissement de la participation des femmes à la vie active, à la vie politique et à la vie publique, et l'amélioration progressive du respect de leurs droits fondamentaux. Ensemble, ces trois résultats satisfont à cinq des sept priorités nationales définies dans le programme du Gouvernement pour 2006. Le RNDH de 2005 mentionne ces priorités, qu'il présente comme des ingrédients essentiels pour le succès du nouveau contrat social. Le PNUD encouragera la formulation et l'adoption d'une politique de décentralisation axée sur la prestation d'un ensemble de services, sur le renforcement du pouvoir d'action des citoyens et sur la constitution de capacités institutionnelles au plan local. En outre, il continuera de plaider pour que les femmes se voient offrir les moyens de contribuer au développement politique, économique et social et d'exercer pleinement leurs droits, pour que la gestion viable de l'environnement et des ressources naturelles soit intégrée aux stratégies de réduction de la pauvreté, et pour que les autorités et les collectivités locales disposent des moyens nécessaires pour mieux gérer la diversité biologique.

Résultat 4 : Politiques de décentralisation élaborées/réformées, adoptées et mises en œuvre, et amélioration des capacités institutionnelles au plan local s'agissant de la planification, de la gestion des ressources et de la prestation de services dans une optique participative

23. Le PNUD aidera le Gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie de décentralisation globale, reposant sur des mesures juridiques et des procédures concrètes de délégation de pouvoir aux autorités locales, qui aillent bien au-delà d'initiatives de déconcentration sectorielle. Le PNUD continuera d'appuyer les efforts menés par le Gouvernement pour transférer la responsabilité de la planification socioéconomique et physique aux régions et pour mettre sur pied des instances appropriées qui permettent au secteur privé et à d'autres parties prenantes, notamment la société civile, de participer à la planification du développement au niveau local. L'initiative municipale pour un relèvement stratégique, programme expérimental, sera mise en place dans 10 gouvernorats et 58 municipalités : elle a pour but de mettre en place un mode de gouvernement décentralisé, qui offre un degré d'autonomie aux collectivités locales. Il s'agit de renforcer la capacité de l'administration locale d'atténuer autant que faire se peut les disparités entre milieu rural et zones urbaines et entre hommes et femmes, mais aussi de s'attaquer aux difficultés propres à la Haute-Égypte tout en améliorant la planification du développement aux niveaux régional et local et la prestation de services au niveau national.

Résultat 5 : Les femmes ont les moyens de contribuer au changement/développement politique, économique et social

24. Le PNUD continuera de plaider avec conviction pour que les femmes soient des agents actifs du changement social, économique et politique, pour que leurs droits fondamentaux soient entérinés, et pour qu'il soit tiré tous les enseignements possibles du *Rapport arabe sur le développement humain* de 2006, qui se concentre sur cette question. Il apportera son appui au Conseil national pour les femmes et à d'autres groupes féministes (ONG et coalitions d'ONG) afin que soient renforcés les processus consultatifs en vue de l'élaboration de politiques et de plans nationaux axés sur le respect des droits des femmes. Il continuera également de participer à l'examen des avantages que présentent les mesures de discrimination positive s'agissant de l'accroissement de la représentation des femmes dans les organes législatifs et représentatifs nationaux et locaux. Il collaborera avec les partenaires compétents en vue d'aligner la législation nationale sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et sur le Programme d'action de Beijing. Pour ce qui est des initiatives « en amont », le PNUD s'efforcera d'aider les femmes à améliorer leurs compétences techniques et professionnelles de sorte qu'elles correspondent aux besoins et aux exigences du marché du travail; il encouragera l'accès des femmes à l'éducation et aux services d'alphabétisation; il se concentrera sur l'amélioration de la participation des femmes à la vie politique en assurant une formation appropriée aux femmes candidates aux élections, de façon à développer leurs compétences en matière de participation politique, de gestion des campagnes électorales et d'exercice de l'autorité, et en les sensibilisant à leurs droits politiques et électoraux, afin de susciter un accroissement de la participation des femmes aux élections.

Résultat 6 : Gestion viable de l'environnement et des ressources naturelles incorporée aux stratégies de réduction de la pauvreté ainsi qu'aux principaux cadres et stratégies sectorielles de développement national

25. Le PNUD continuera d'agir en amont en contribuant à l'élaboration de politiques et de stratégies nationales de gestion de l'environnement, ce qui devrait favoriser l'adoption d'une nouvelle législation et de mécanismes propres à garantir et à contrôler leur application. Les priorités sont la gestion de l'eau et des eaux usées, la réduction de la pollution et l'utilisation plus rationnelle de l'énergie. Le PNUD fera la démonstration de technologies adaptées au développement durable et viables d'un point de vue écologique et en assurera le transfert; travaillera à l'amélioration de la capacité institutionnelle de faire appliquer les lois relatives à l'environnement et d'appliquer les dispositions des accords internationaux sur l'environnement; sensibilisera davantage les citoyens à ces accords, parmi lesquels la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, ou encore le Protocole de Montréal. Pour ce qui est des changements climatiques, le PNUD assurera la promotion des technologies reposant sur les énergies renouvelables, des systèmes d'éclairage d'un bon rendement et les techniques de conservation de l'énergie, ainsi que les activités entreprises au titre du Mécanisme pour un développement propre. S'agissant des eaux internationales, le PNUD appuiera la protection des eaux souterraines et des eaux de surface internationales contre la pollution et fera la démonstration de techniques peu onéreuses pour le traitement des eaux usées. Il continuera d'organiser et de coordonner des partenariats entre les institutions d'aide au développement bilatérales, les organisations de la société civile, le secteur privé et les instituts de recherche en Égypte, et de faciliter l'obtention de fonds de la part d'organismes internationaux et de mécanismes de financement tels que le Fonds pour l'environnement mondial.

Résultat 7 : Gouvernement et collectivités locales dotés des moyens nécessaires pour mieux gérer la diversité biologique et les services rendus par les écosystèmes

26. En ce qui concerne la diversité biologique, le PNUD encouragera la conservation et l'utilisation viable des plantes médicinales ainsi que la mise en œuvre de plans de gestion dans les zones protégées. Il apportera également son appui aux ONG et aux collectivités locales qui s'engageront dans des projets environnementaux à petite échelle afin de leur donner les moyens de réussir et de faire en sorte que les populations locales s'approprient la gestion de leurs ressources naturelles. Il continuera de gérer la mise en œuvre du programme de coopération entre l'Égypte et l'Italie conçu pour renforcer les capacités gouvernementales en matière de planification et d'application de mesures appropriées pour la conservation et la réhabilitation du milieu naturel, du milieu culturel et des environnements aménagés; d'améliorer l'exécution des stratégies actuelles et de trouver de meilleurs moyens de protéger et de développer la base de ressources naturelles; de renforcer le rôle de l'Agence égyptienne des affaires environnementales et de ses institutions partenaires dans le cadre de la protection et de la promotion de l'environnement.

C. Renforcement des liens sur lesquels repose la gouvernance démocratique

27. Le PNUAD recommande le renforcement des institutions et des pratiques démocratiques, ainsi que le développement d'une culture fondée sur le respect des droits de l'homme, grâce à une participation active des citoyens. Le programme du Gouvernement pour 2006 présente le développement de la vie politique et la mise en place d'un cadre législatif approprié comme une priorité nationale majeure. La reconnaissance pratique des droits des citoyens sur le plan politique est également au cœur du RNDH de 2005, qui prône la transformation des relations entre l'État et les citoyens de sorte que l'État garantisse à ces derniers l'ensemble de leurs droits et libertés fondamentaux sur le plan social, économique et politique, dans le cadre du nouveau contrat social. Encouragé par la volonté de démocratisation qui s'est manifestée à partir de 2005, et qui s'est traduite par la modification de la Constitution, le PNUD collaborera avec le Gouvernement à divers titres : application d'une démarche fondée sur le respect des droits de l'homme aux politiques et plans de développement; formation aux droits de l'homme à l'intention du personnel chargé de faire appliquer la loi et des médias; amélioration de l'accès à la justice et modernisation du système judiciaire; amélioration de l'efficacité du Parlement; protection des droits de groupes spécifiques, comme les filles menacées de mutilation génitale, les individus qui vivent avec le VIH/sida et les enfants contraints de travailler en raison de conditions économiques défavorables.

Résultat 8 : Promotion et protection des droits de l'homme et de la sécurité humaine

28. Le PNUD continuera d'appuyer les efforts menés par le Gouvernement et les organisations de défense des droits de l'homme pour améliorer l'accès à l'information en matière de droits de l'homme, faire mieux comprendre les enjeux et promouvoir un changement d'attitude parmi les fonctionnaires gouvernementaux et la société dans son ensemble en incorporant une composante « droits de l'homme » au programme de formation des juges, des procureurs, des policiers et de ceux qui travaillent pour des organisations non gouvernementales et les médias. Le PNUD appuiera en outre les efforts gouvernementaux pour appliquer de façon effective les instruments internationaux ratifiés par l'Égypte, ainsi que pour mettre la législation nationale en conformité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme. Un appui institutionnel sera apporté au Conseil national pour les droits de l'homme et au bureau des droits de l'homme du ministère public, ainsi qu'aux organisations de la société civile qui défendent les droits de l'homme. Le PNUD appuiera la modernisation du secteur judiciaire, en mettant spécifiquement l'accent sur l'amélioration de l'efficacité de l'administration des tribunaux et de la gestion des procédures au niveau national de façon qu'il soit plus aisé de saisir la justice, tout en appuyant les efforts menés par les organisations de la société civile qui assurent une aide juridique aux plus démunis. Le PNUD se concentrera en outre sur deux tribunaux expérimentaux mis en place dans des provinces où il a été démontré que la pauvreté empêchait certaines personnes de saisir la justice, afin de rendre le système juridique plus réactif et plus accessible. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, des donateurs et des partenaires nationaux, il continuera de lutter contre les mutilations génitales féminines, développera le programme de vulgarisation et de sensibilisation pour que d'autres villages égyptiens en bénéficient et plaidera pour qu'il soit remédié à une faille dans le

décret du Ministère de la santé qui érige en infraction les mutilations génitales féminines. S'agissant du VIH/sida, le PNUD appuiera les activités de sensibilisation et les programmes de vulgarisation pour lutter contre l'opprobre et la discrimination dont sont victimes ceux qui vivent avec le VIH/sida et les groupes vulnérables, en renforçant les moyens mis à la disposition du réseau VIH/sida de la société civile établi au cours du cycle précédent. De plus, pour faire en sorte que les enfants issus de familles pauvres puissent exercer pleinement leurs droits – en particulier au développement et à l'éducation – le PNUD agira conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies en ce qui concerne la question du travail des enfants et tentera d'obtenir que la législation nationale sur le travail des enfants soit effectivement appliquée, tout en proposant aux familles démunies des solutions de substitution créatrices de revenus.

Résultat 9 : Les institutions et pratiques démocratiques sont renforcées et l'exercice des droits est favorisé grâce à une participation active des citoyens

29. Le PNUD appuiera les initiatives nationales visant à renforcer les cadres juridiques et institutionnels de la démocratie, notamment en donnant davantage de moyens d'action au Parlement; en accroissant l'efficacité des procédures législatives; en formant les nouveaux députés à leur rôle de législateur; en stimulant le dialogue parlementaire au sujet des politiques et en améliorant la gestion des connaissances; en renforçant les relations entre les membres des assemblées nationale et locales et les populations qu'elles représentent; en assurant la promotion des enquêtes d'opinion; en appuyant l'examen de la viabilité et de la faisabilité de la mise en place d'un système de vote numérique en 2010, ainsi que de mécanismes novateurs propres à rectifier les défauts des systèmes d'inscription sur les listes électorales et à accroître la participation aux élections. En outre, le PNUD appuie la mise en œuvre par le Gouvernement de la Convention des Nations Unies contre la corruption, dont l'Égypte est signataire, et collaborera avec lui et avec le Parlement dans le cadre de leurs activités, de leurs plans d'action et de leurs stratégies conjointes de lutte contre la corruption, ainsi que pour réformer les procédures et la réglementation en vigueur de façon à garantir la transparence et l'accès à l'information. Un accent particulier sera mis sur le développement des moyens mis à la disposition des autorités gouvernementales pour lutter contre la corruption. En outre, le PNUD aidera les trois conseils de coordination nationaux à apporter des solutions aux problèmes touchant les femmes, les enfants et le respect des droits de l'homme afin qu'ils disposent de moyens plus importants pour s'acquitter efficacement de leurs mandats respectifs. Il appuiera le Conseil national de coordination sur la maternité à élaborer un plan d'action intégré sur l'enfance et la maternité, qui sera incorporé au plan de développement national. Pour donner davantage de moyens d'action à la société civile, le PNUD apportera un appui à ses principales instances de coordination (réseaux, coalitions et fédérations) pour améliorer leur représentativité et leur permettre d'appuyer plus efficacement les organisations non gouvernementales et de plaider pour que ces dernières puissent exercer leurs droits.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

30. Le PNUD appuiera les efforts de constitution de capacités au sein des institutions nationales pour permettre la simplification et l'harmonisation des

directives de la Déclaration de Paris et il encouragera le financement commun. Les priorités définies dans le programme de pays sont en harmonie avec les objectifs nationaux, ce qui facilitera la prise en main du programme par le pays, et avec les OMD, ce qui est de bon augure pour l'établissement de synergies avec les autorités nationales et devrait multiplier les possibilités de cofinancement. Le PNUD exécutera son programme pour le cycle 2007-2011 en partenariat avec le Gouvernement égyptien; l'équipe de pays de l'ONU; les donateurs; les institutions nationales; les organisations de la société civile, notamment les institutions universitaires, les groupes de réflexion et les centres de recherche; les organisations féminines; les organisations de jeunes; les médias. Le bureau de pays tirera profit des possibilités de coopération avec des programmes régionaux pour faciliter l'obtention des résultats attendus du programme de pays, en particulier avec le Programme sur la gouvernance dans les régions arabes, le programme axé sur les technologies de l'information et des communications au service du développement dans les États arabes, le programme régional sur le VIH/sida dans les États arabes, Capacités 2015 et le nouveau programme sur le commerce, ainsi que le Centre de contact sous-régional pour les États arabes.

31. Le PNUD continuera à utiliser la modalité d'exécution nationale en tant que principale modalité d'exécution des programmes. Le bureau de pays de l'Égypte, choisi pour expérimenter le nouveau système Atlas, n'a pas été épargné par les difficultés initiales.

32. Le PNUD appliquera la programmation harmonisée décrite dans les directives en matière de gestion des résultats pour planifier et exécuter des projets, mais aussi en assurer le suivi, afin d'améliorer la transparence, la cohérence et l'efficacité de la gestion des projets du Programme. On se concentrera sur une meilleure définition des rôles et des responsabilités; l'amélioration des outils de contrôle afin d'appuyer la gestion de la qualité; l'examen régulier des progrès réalisés par rapport aux plans initiaux; l'amélioration des mécanismes d'établissement des rapports.

33. Ces dernières années, le bureau de pays s'est employé à faire mieux comprendre et respecter les exigences de la planification, du suivi et de l'évaluation du programme dans l'optique de la gestion axée sur les résultats, qui a été choisie par le PNUD. L'adoption et la mise en pratique de cette démarche se sont effectuées sur un rythme régulier. Les partenaires nationaux y ont été formés avec succès. La stratégie adoptée par le bureau de pays en 2005, à savoir renforcer les moyens dont dispose le personnel chargé des projets dans les organes d'exécution gouvernementaux, a également été couronnée de succès et a permis une amélioration de la qualité de la gestion des programmes conformément au cadre de gestion axée sur les résultats. La même démarche sera reconduite dans le prochain cycle, et un nouvel ensemble d'outils propres à permettre une gestion axée sur les résultats sera utilisé, qui s'accompagnera de l'obligation de validation de la gestion des projets, l'accent étant mis sur l'impact du suivi et de l'évaluation sur les résultats proprement dits plutôt que sur les projets eux-mêmes. Le PNUD agira en partenariat avec le service d'évaluation des projets et d'analyse macroéconomique du Ministère de la coopération internationale pour procéder au suivi et à l'évaluation de l'impact du présent programme de pays tout au long du cycle.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Égypte (2005-2007)

Objectif et ligne de service du PFP	Résultats visés par le PNUD et indicateurs de résultat	Produits du programme de pays du PNUD	Principaux indicateurs de la réalisation des produits	Montant des ressources par catégorie (en milliers de dollars)
Résultat 1 visé par le PNUAD : D'ici à 2011, amélioration de l'efficacité d'action et du niveau de responsabilité du Gouvernement en matière de programmation, d'exécution et de coordination des actions, notamment celles qui visent à réduire l'exclusion, la vulnérabilité et les disparités entre les sexes				
Résultat 2 visé par le PNUAD : D'ici à 2011, baisse du chômage et du sous-emploi et élimination des pires formes de travail des enfants				
Objectif 1 : Atteindre les OMD et réduire la pauvreté humaine	1. Amélioration de la capacité nationale de concevoir et d'appliquer des politiques en faveur des pauvres tout en réduisant les disparités géographiques, et d'en assurer le suivi Indicateurs de résultat : a) Plans de développement nationaux annuels, incluant des budgets détaillés s'agissant du développement humain b) Nombre de plans de développement quinquennaux exécutés par le Gouvernement, assortis de budgets spécifiques s'agissant des groupes vulnérables c) Le troisième rapport de pays sur les OMD rend compte adéquatement des progrès réalisés par rapport aux cibles fixées (aux plans national et sous-national)	1. Amélioration des moyens dont dispose le pays pour surveiller l'évolution de la pauvreté et la situation des groupes vulnérables (notamment selon des critères de sexe) et mise au point et institutionnalisation d'un système de suivi et d'établissement de cartes aux fins de la réalisation des OMD 2. Prise en main par le pays du plan relatif aux OMD présenté dans le RNDH de 2005, ce qui se reflète dans le Plan de développement national pour 2007-2011, et mise en œuvre progressive des programmes d'avenir présentés dans le RNDH 3. Renforcement de la capacité du Gouvernement d'assurer la coordination avec/entre les donateurs, notamment entre ministères et conseils nationaux 4. Conception de services financiers et non financiers intégrés et viables à l'intention des PMME 5. Amélioration du cadre réglementaire, notamment en ce qui concerne les mécanismes politiques de facilitation du développement des PMME et de création d'emplois	– Nombre de rapports mondiaux et nationaux sur le développement humain produits – Niveau de référence : 19 rapports; niveau cible : 8 rapports – Programmes/projets de développement des ONG en conformité avec les OMD – Listes d'activités menées par les donateurs en Égypte actualisées et détaillées, et mises à la disposition du Gouvernement – Pourcentage de viabilité des centres intégrés d'aide aux entreprises – Nombre de nouveaux centres intégrés d'aide aux entreprises créés – Nombre d'emprunteurs – Nombre de produits financiers – Établissement d'un service chargé du contrat social au bureau du Premier Ministre	Ordinaires : 1 575 Autres : 31 718 Total : 33 293

Objectif et ligne de service du PFP	Résultats visés par le PNUD et indicateurs de résultat	Produits du programme de pays du PNUD	Principaux indicateurs de la réalisation des produits	Montant des ressources par catégorie (en milliers de dollars)
		6. Facilitation de l'accès des pauvres et des groupes marginalisés aux ressources et aux actifs financiers, afin de leur permettre de mettre sur pied des activités génératrices de revenus		
		7. Mise en œuvre des stratégies et de la programmation en vue de la réduction de la pauvreté, amélioration du ciblage et de la répartition des services sociaux et élaboration de nouveaux produits financiers		
		8. Renforcement des moyens techniques dont dispose le Gouvernement pour faire en sorte que le nouveau contrat social devienne une réalité concrète		
Résultat 1 visé par le PNUAD : D'ici à 2011, amélioration de l'efficacité d'action et du niveau de responsabilité du Gouvernement en matière de programmation, d'exécution et de coordination des actions, notamment celles qui visent à réduire l'exclusion, la vulnérabilité et les disparités entre les sexes				
Objectif 1 : Atteindre les OMD et réduire la pauvreté humaine	2. Stratégies nationales conçues, expérimentées et mises en œuvre pour améliorer l'accès aux TIC et favoriser leur utilisation dans le but d'atteindre les objectifs de développement Indicateurs de résultat : a) Nombre de nouvelles stratégies élaborées b) Nombre de projets/initiatives TIC expérimentaux mis en œuvre	1. Amélioration de l'organisation et des procédures de la Poste égyptienne; services financiers postaux efficaces fournis au public 2. Utilisation de plus en plus développée des TIC au service du développement par les organisations gouvernementales et non gouvernementales 3. Lois et mécanismes électoraux qui permettent la tenue d'élections libres, justes et transparentes à tous les niveaux, mise en place d'un système de vote numérique 4. Accès à des services électroniques et administratifs en ligne	– Nombre de nouveaux services mis en place par la Poste égyptienne – Nombre et type d'outils TIC au service de développement utilisés par le Gouvernement et la société civile – Système de vote en ligne mis en place et opérationnel; listes électorales actualisées et inscription sur les listes rendue possible par voie électronique – Nombre de services en ligne proposés aux citoyens – Nombre d'utilisateurs de services gouvernementaux en ligne	Ordinaires : 610 Autres : 29 000 Total : 29 610

Objectif et ligne de service du PFP	Résultats visés par le PNUD et indicateurs de résultat	Produits du programme de pays du PNUD	Principaux indicateurs de la réalisation des produits	Montant des ressources par catégorie (en milliers de dollars)
Objectif 4 : Prévention des crises et relèvement	3. Prise en compte de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix dans les cadres de développement nationaux Indicateurs de résultat : a) La prévention des conflits figure parmi les activités menées par le Gouvernement au plan national b) Outils de gestion et compétences techniques en matière de lutte antimines au plan national opérationnels et en mesure de faire face aux menaces sociales ou économiques associées aux mines	1. Programmes consacrés à la lutte antimines traités comme faisant partie intégrante des plans de développement dans la zone côtière du Nord-Ouest 2. Assistance technique fournie au Gouvernement en matière d'évaluation des conflits, de l'impact de la paix et des conflits, d'alerte précoce, etc.	– Actualisation du Plan d'action pour la zone côtière du Nord-Est et mise en œuvre de sa première phase en cours – La prévention des conflits constitue une priorité nationale pour le Gouvernement	Ordinaires : 116 Autres : 5 000 Total : 5 116
Résultat 3 visé par le PNUAD : Réduction des disparités régionales en matière de développement humain, y compris des inégalités entre hommes et femmes, et progrès enregistrés en matière de durabilité de l'environnement				
Objectif 2 : Promotion de la gouvernance démocratique	4. Élaboration/réforme, adoption et exécution de politiques décentralisées, s'accompagnant d'un renforcement des moyens dont disposent les institutions locales en matière de planification participative, de gestion des ressources et de prestation de services Indicateurs de résultat : a) Nombre de villes/villages dotés de plans urbains/ruraux conçus sur une base participative b) Nombre de quartiers de taudis et de leurs habitants c) Amélioration de la prestation de services de base au niveau des villages et des markaz d) Élaboration de politiques appuyant la délégation de pouvoirs et la prise de décisions aux échelons administratifs inférieurs	1. Renforcement des capacités locales et nationales de moduler les plans stratégiques intégrés et participatifs dans les villes et les villages 2. Amélioration de la capacité des institutions sous-nationales en matière de planification stratégique, de prestation de services, de budgétisation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation conformément au processus de décentralisation 3. Appui à l'élaboration de politiques de décentralisation et stratégies expérimentées dans les collectivités concernées de Haute-Égypte 4. Élaboration d'une politique et d'une stratégie intégrées et sans exclusive d'amélioration des taudis à l'échelle nationale, impliquant notamment la sécurité d'occupation	– Nombre de plans de développement conçus au niveau des markaz et des villages, dirigés par les conseils locaux avec la participation de la population, répondant aux besoins de cette dernière – Systèmes financier et d'achats décentralisés mis en place et personnel compétent au niveau des gouvernorats, des markaz et des villages formés à son application – Réseau de sept centres de planification physique régionaux opérationnel – Diminution du pourcentage de la population vivant dans des zones urbaines défavorisées	Ordinaires : 1 631 Autres : 23 408 Total : 25 039

Objectif et ligne de service du PFP	Résultats visés par le PNUD et indicateurs de résultat	Produits du programme de pays du PNUD	Principaux indicateurs de la réalisation des produits	Montant des ressources par catégorie (en milliers de dollars)
Objectif 3 : Énergie et environnement pour un développement durable	5. Gestion viable de l'environnement et des ressources naturelles incorporée aux stratégies de réduction de la pauvreté et aux principaux cadres de développement et stratégies sectorielles de portée nationale Indicateurs de résultat : a) Émissions de CO2 par habitant b) PIB par unité d'énergie consommée c) Consommation de chlorofluorocarbones qui appauvrissent la couche d'ozone d) Terres cultivées (en pourcentage de la superficie nationale) e) Consommation d'électricité (en milliards de kWh) f) Quantité d'eau douce par habitant	5. Projets pilotes intégrés et participatifs d'amélioration des taudis mis en œuvre en Haute-Égypte 1. Amélioration de la capacité de faire appliquer les lois relatives à l'environnement au niveau national 2. Appui apporté aux ONG et aux collectivités locales qui s'engagent dans des projets environnementaux à petite échelle 3. Mise en place des moyens nécessaires pour se conformer aux accords internationaux relatifs à l'environnement et sensibilisation accrue 4. Promotion de l'accès à des services énergétiques propres, à des technologies peu polluantes et/ou à des technologies de pointe d'exploitation des combustibles fossiles ou hybrides 5. Les autorités locales ont les moyens de développer la conservation et l'utilisation viable des ressources naturelles et de réduire la pollution 6. Renforcement de la capacité du Gouvernement d'intégrer le développement durable et la gestion de l'environnement et des ressources naturelles aux cadres de développement et aux stratégies sectorielles de portée nationale	A. Loi sur l'environnement modifiée B. Nombre d'ONG recevant un appui du PNUD C. Rapports nationaux soumis à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques D. Développement des technologies bioénergétiques en Égypte E. Nombre de projets axés sur le rendement énergétique mis en œuvre F. Nombre de zones humides aménagées G. Nombre de sociétés exploitant des autobus de haute qualité au Caire	Ordinaires : 41 Autres : 52 700 Total : 52 741
Objectif 3 : Énergie et environnement pour un développement durable	6. Le Gouvernement et les collectivités locales ont les moyens de mieux gérer la diversité biologique et les services rendus par l'écosystème	1. Renforcement de l'appui apporté au secteur de la conservation de la nature afin de gérer et de développer les ressources à l'état sauvage 2. Appui apporté aux ONG et aux collectivités locales qui mettent en	A. Politiques/stratégies de conservation de la nature et de protection de l'environnement intégrées à la planification du développement au niveau national	Ordinaires : 41 Autres : 16 450 Total : 16 491

Objectif et ligne de service du PFP	Résultats visés par le PNUD et indicateurs de résultat	Produits du programme de pays du PNUD	Principaux indicateurs de la réalisation des produits	Montant des ressources par catégorie (en milliers de dollars)
	Indicateurs de résultat : a) Nombre d'ONG spécialisées dans les questions environnementales; superficies protégées aux fins de la conservation de la diversité biologique b) Création d'une Autorité de conservation de la nature	œuvre des projets environnementaux à petite échelle	B. Nombre d'ONG recevant un appui du PNUD	
Résultat 4 visé par le PNUAD : D'ici à 2011, participation accrue des femmes au marché du travail, à la vie politique, à la vie publique, et réalisation de leurs droits fondamentaux				
Objectif 2 : Promotion de la gouvernance démocratique	7. Les femmes ont les moyens de contribuer au changement/développement politique, économique et social Indicateurs de résultat : a) La Constitution inclut un paragraphe garantissant que des sièges sont réservés aux femmes au Parlement b) Sièges occupés par des femmes au Parlement/à la Choura c) Nombre de lois dont les femmes siégeant au Parlement sont à l'origine d) Pourcentage de femmes qui se présentent aux élections nationales e) Écart entre les femmes et les hommes s'agissant du taux d'alphabétisation (15+)	1. Expérimentation de centres de formation technique et professionnelle adaptée aux besoins du marché 2. Amélioration de l'accès des filles et des femmes à l'éducation et aux services d'alphabétisation 3. Accroissement de la participation des femmes en tant qu'électrices et candidates	A. Les centres de formation professionnelle répondent aux exigences du marché local du travail en matière de compétences B. Un CD d'alphabétisation est largement diffusé C. Accroissement de 100 % de la participation des femmes en tant que candidates aux élections parlementaires D. Contribution des femmes membres du Parlement aux sessions parlementaires et aux commissions spécialisées	Ordinaires : 258 Autres : 5 050 Total : 5 308
Résultat 5 visé par le PNUAD : D'ici à 2011, les institutions et les pratiques démocratiques sont fermement établies et les droits de l'homme sont respectés de manière générale, grâce à la participation active des citoyens				
Objectif 2 : Promotion de la gouvernance démocratique	8. Promotion et protection des droits de l'homme et de la sécurité humaine Indicateurs de résultat : a) Suppression de la faille dans le	1. Renforcement des moyens dont disposent ceux qui se consacrent à la défense des droits de l'homme et appui au Conseil national des droits de l'homme et au ministère public	A. Nombre de stages de formation aux droits de l'homme organisés à l'intention de la société civile ou des médias B. Nombre de journaux/agences de	Ordinaires : 348 Autres : 13 230 Total :

Objectif et ligne de service du PFP	Résultats visés par le PNUD et indicateurs de résultat	Produits du programme de pays du PNUD	Principaux indicateurs de la réalisation des produits	Montant des ressources par catégorie (en milliers de dollars)
	décret 261/1996 du Ministère de la santé et de la population qui érige en infraction les mutilations génitales féminines	public	presse d'État ou indépendants qui rendent compte des élections de façon indépendante	13 578
	b) La loi autorise des observateurs et des organisations de la société civile à assister au déroulement des élections	3. Renforcement de la capacité de la société civile de planifier et de mettre en œuvre des programmes consacrés au VIH/sida et d'en assurer le suivi, mais aussi d'apporter des réponses aux problèmes liés au VIH/sida par l'intermédiaire des médias et d'autres instances publiques	C. Nombre de procédures intentées par le bureau des droits de l'homme du ministère public	
	c) Les observateurs indépendants locaux rapportent que les élections nationales se sont déroulées de façon libre et transparente		D. Nombre de villages dans lesquels il est fait état d'une disparition totale de la pratique des mutilations génitales féminines	
	d) Nombre d'ONG membres du Réseau des ONG égyptiennes contre le sida qui ont mené des activités de sensibilisation au VIH/sida et/ou exécuté des programmes de vulgarisation auprès d'un certain nombre de groupes vulnérables pendant un an ou plus	4. Lois et stratégies nationales sur le travail des enfants adoptées et appliquées, qui proposent aux familles démunies des solutions de substitution génératrices de revenus	E. Nombre de membres d'ONG se consacrant au sida qui coordonnent les activités entreprises, nombre de manifestations organisées sur le thème du VIH/sida	
		5. Accroissement des capacités institutionnelles et des ressources humaines dans le secteur judiciaire et fonctionnement des tribunaux amélioré de manière à les rendre plus accessibles pour les pauvres, avec l'appui de la société civile	F. Nombre de villes où le travail des enfants a été éliminé, par an	
		6. Appui apporté au Gouvernement et aux ONG afin que soient fournis aux jeunes des services de qualité et qui leur soient adaptés, ainsi que des informations précises, selon une démarche fondée sur le respect des droits de l'homme	G. Nombre d'outils modernes de gestion des procédures mis en place dans les tribunaux	
			H. Nombre de campagnes efficaces menées chaque année	
Objectif 2 : Promotion de la gouvernance démocratique	9. Renforcement des institutions et des pratiques démocratiques et promotion du respect des droits de l'homme grâce à la participation active des citoyens	1. Renforcement du dialogue politique et amélioration de la gestion des connaissances au Parlement	A. Le portail des commissions spécialisées est opérationnel	Ordinaires : 540 000
	Indicateurs de résultat :	2. Plan d'action et institution anticorruption en place et renforcés, appui apporté au Gouvernement dans	B. Nombre de députés participant à des séminaires et de discours prononcés par des personnalités internationales de premier plan	Autres : 4 680 000
				Total : 5 220 000

<i>Objectif et ligne de service du PFP</i>	<i>Résultats visés par le PNUD et indicateurs de résultat</i>	<i>Produits du programme de pays du PNUD</i>	<i>Principaux indicateurs de la réalisation des produits</i>	<i>Montant des ressources par catégorie (en milliers de dollars)</i>
	a) Nombre de changements apportés aux lois par le Gouvernement sur la base de débats parlementaires qui entraînent une amélioration ou une actualisation de la législation	le cadre de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption	C. Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour lutter contre la corruption	
	b) Nombre d'auditions publiques ayant trait à la législation	3. Renforcement de la capacité institutionnelle des conseils nationaux en matière de planification, de coordination et de suivi	D. Élaboration d'un plan d'action intégré portant sur les questions relatives à l'enfance et à la maternité, pris en compte dans le Plan quinquennal de développement national pour 2007-2011	
	c) Adoption d'une stratégie anticorruption coordonnée par tous les organes de lutte contre la corruption	4. Renforcement de la capacité institutionnelle des ONG grâce à une collaboration avec les réseaux d'ONG	E. Mobilisation de ressources auprès des donateurs pour appuyer la mise en œuvre du Plan quinquennal dans lequel sera intégré le fonds social instauré par le Gouvernement	
				Ordinaires : 5 161
				Autres : 181 236
				Total : 186 397